

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Juin

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 juin

#### Ministère de l'instruction publique

Reprise de la discussion du budget de l'instruction publique.

L'entrée de MM. Laguerre et Laisant, qui prennent place à la séance, à trois heures, provoque un vif mouvement de curiosité.

Chapitre 6 (facultés; personnel).

M. Bourneville. — Je propose qu'on applique, dans l'enseignement comme dans l'armée, des limites d'âge qui faciliteraient l'avancement. Comme sanction à ma proposition, je dépose un amendement, tendant à une réduction de cent francs sur le crédit du chapitre 6.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique. — Un décret, signé par M. Goblet en 1885, fixe la retraite obligatoire à 70 ans. Il existe, il est vrai, un certain nombre de professeurs qui n'auront atteint qu'à l'âge de 80 ans, les trente ans de services réclamés par la loi de 1853. Dans l'espèce, le ministre ne pourrait agir que par révocation, et cette mesure ne serait pas justifiée. L'amendement est repoussé par 187 voix, contre 151.

Chapitre 43 (lycées nationaux de garçons).

M. Millerand. — Je demande une réduction de 354,825 francs sur ce chapitre. On supprimerait ainsi les indemnités et traitements affectés aux aumôniers catholiques, pasteurs et rabbins. Malgré des votes réitérés de la Chambre, ce chapitre, au lieu de diminuer, augmente tous les ans. C'est ainsi que les bureaux respectent les décisions de la majorité. (Très bien ! sur quelques bancs à gauche).

M. le ministre de l'instruction publique. — La Chambre s'est prononcée, l'année dernière, pour le maintien de l'aumônerie. Il n'y a pas besoin de remonter au delà. Or, la dépense a été de 361,000 francs en 1887, et le chiffre proposé pour 1890 n'est que de 351,000 francs. Il ne s'agit que d'assurer, dans les lycées, le respect de la liberté de conscience, en déferant aux vœux des pères de famille.

Le chiffre de la commission est adopté par 340 voix, contre 204.

Chapitre 49 (écoles normales primaires).

M. le comte de Lanjuinais. — Je propose, sur le chapitre 49, une réduction de 300,000 francs, qui porterait sur les dépenses d'installation et de matériel des écoles normales primaires.

Il y a actuellement des milliers de jeunes gens et de jeunes filles qui attendent des emplois d'instituteurs et d'institutrices. Même les élèves sortant des écoles normales restent des années sans place. Pour mettre un terme aux prodigalités, en matière d'enseignement, c'est le nombre

d'écoles qu'il faut réduire. Quinze ou vingt mille suffiraient, au lieu de 180,000 qu'il y a maintenant. (Très bien ! très bien ! à droite).

L'amendement de M. de Lanjuinais n'est pas adopté.

Les derniers chapitres du budget de l'instruction publique sont adoptés, sans modification.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

### SÉNAT

Séance du 13 juin

Est reprise la discussion du projet relatif aux dépenses de l'instruction primaire et aux traitements du personnel.

M. Buffet dépose un contre-projet demandant la suppression des lois scolaires. Il le développe sommairement, déclarant que les lois de 1881, 1882 et 1886 doivent disparaître et que la loi de 1875, vraie génération du pays, doit être seule maintenue.

M. Combes, rapporteur, réfute les arguments de l'orateur. Le contre-projet n'est pas pris en considération.

M. Léon Say développe un contre-projet, comprenant huit articles qui répartissent les instituteurs et institutrices en cinq classes attachées à la personne et fixent leur traitement, avec un supplément pour les écoles contenant plusieurs classes ou une classe d'enseignement primaire supérieur et une indemnité de résidence et qui fixent à forfait à une somme égalant 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes les prélèvements à effectuer pour l'instruction primaire sur les revenus des communes, hormis pour celles dans lesquelles la valeur du centime additionnel n'atteindra pas 20 fr.

La séance est levée et renvoyée à demain.

## SUISSE et ALLEMAGNE

Les dépêches de Berlin annoncent que les négociations diplomatiques sont rompues au sujet de l'affaire Wohlgenuth et que la période des représailles va commencer.

Les journaux nationaux libéraux réclament comme un minimum le rappel de la légation allemande de Berne. Le projet d'établir des entraves à la circulation sur la frontière a rencontré dans le pays une vive opposition.

On considère cette mesure comme devant être préjudiciable à l'Allemagne.

Berlin, 12 juin.

Le ton des journaux officieux devient de plus en plus menaçant à l'égard de la Suisse.

La Gazette nationale émet l'avis qu'il serait bon de procéder au rappel immédiat du ministre d'Allemagne à Berne, et elle ajoute :

« Ce rappel serait d'autant plus sensible à la Suisse que toutes les puissances sont loin d'avoir un intérêt légal à la neutralité de la Confédéra-

tion helvétique et à l'indivisibilité de son territoire. »

C'est la menace non déguisée d'une action militaire prochaine de l'Allemagne contre la Suisse et de l'occupation du territoire helvétique par des forces allemandes.

Du reste, les réclamations de l'Allemagne ont maintenant entièrement dévié de leur première direction. Laisant l'affaire Wohlgenuth de côté, ou du moins au second plan, le gouvernement allemand s'en prend à l'hospitalité même que la Suisse donne aux socialistes et autres réfugiés allemands, et émet la prétention d'interdire à la Suisse de recevoir chez elle des sujets allemands dont les papiers, délivrés par la police allemande elle-même, ne soient pas parfaitement en règle.

Cette prétention, inadmissible en droit international, aboutirait à deux conséquences intolérables : d'abord, il dépendrait de la police allemande d'empêcher n'importe qui de séjourner en Suisse, en lui refusant telle ou telle pièce jugée nécessaire dans l'appréciation de l'Allemagne elle-même ; ensuite, les autorités allemandes exerceraient un contrôle direct en Suisse même, en désignant aux autorités suisses qui elles peuvent garder, qui elles doivent expulser.

\* \* \*

Les journaux suisses apprécient la situation avec beaucoup de sang-froid :

Le Journal de Genève dit que la Suisse n'a rien fait pour provoquer les mesures dont elle est menacée, et qu'elle en attendra l'effet avec le calme que donne la confiance dans le bon droit.

Le Nouvelliste vaudois constate que le gouvernement allemand s'est empressé de prendre l'offensive, alors que la Suisse était autorisée à demander elle-même réparation de l'attentat que l'Allemagne avait commis contre le droit international en entretenant une police sur le territoire d'un Etat ami. La Suisse attend avec sérénité la suite qui sera donnée aux menaces allemandes.

La Nouvelle Gazette de Zurich considère les exigences de l'Allemagne comme telles, que la Suisse, si elle cédait, disparaîtrait comme Etat indépendant.

Les Nouvelles bâloises craignent qu'il n'y ait autre chose derrière un incident qui est une pure bagatelle.

Pour le Bund, il est possible que le gouvernement allemand cherche à persuader aux autres Etats de prendre vis-à-vis de la Suisse les mesures adoptées par l'Allemagne.

Dans le monde parlementaire, on ne se dissimule pas la gravité de cet incident, mais on reste fermement résolu à défendre le bon droit de la Suisse.

Berne, 14 juin.

On assure que l'Allemagne, l'Autriche et la Russie exigent que le Conseil fédéral prenne des mesures contre les anarchistes.

## INFORMATIONS

### Incident d'Angoulême

MM. Laguerre, Laisant et Deroulède ont été mis en liberté, mercredi, à six heures et demie, à la suite d'une dernière confrontation avec les agents ; ils sont partis immédiatement pour Paris.

— D'après le Temps, le retard apporté au procès d'Angoulême a été motivé par les prévenus, qui ont fait citer de nombreux témoins à décharge et qui contestent les faits qui leur sont reprochés.

Les assignations comportant un délai de trois jours francs pour la comparution, le procès a pu s'ouvrir seulement aujourd'hui devant le tribunal correctionnel d'Angoulême.

### Protestation de MM. Laguerre et Laisant

MM. Laguerre et Laisant ont adressé à M. Méline, président de la Chambre des députés, une lettre protestant contre leur arrestation et appelant l'attention du président de la Chambre sur l'atteinte portée à l'inviolabilité parlementaire.

### Adjudication Boulanger

Le Figaro publie les termes d'une conversation du général Boulanger, expliquant les adjudications passées pendant son ministère, en dehors des règles ordinaires de la comptabilité, au moment de l'affaire Schnœbelé.

Le général voulait équiper 900,000 hommes secrètement et rapidement.

En conséquence, il fit signer par M. Grévy un décret l'autorisant à traiter de gré à gré avec l'industrie.

Il obtint ainsi, en quelques jours, une armée supérieure de 610,000 hommes à l'armée allemande.

### La Compagnie de Panama

Le conseil des ministres a entendu un long discours de M. Brunet, liquidateur de la Compagnie de Panama, sur l'ensemble de la situation du canal. Ce rapport servira de base à l'élaboration d'un projet de loi, qui sera vraisemblablement déposé sur le bureau de la Chambre avant la fin de cette semaine. Il s'agirait d'une combinaison financière, qui permettrait à la liquidation de la Compagnie d'assurer l'entretien des travaux interrompus et de procéder à des études techniques, en vue de l'achèvement du canal.

### Grève des cochers

La réunion des cochers tenue jeudi soir, à la salle Wagram, a décidé de faire grève dans huit jours, si leurs réclamations ne sont pas écoutées.

larron :

La veille au soir, Petit-Renaud était revenu tout rayonnant au cabaret du Maure-qui-Trompe. Il sortait de l'hôtel Colbert — proche le cimetière St-Joseph — où, après trois ou quatre démarches renouvelées en pure perte les jours précédents, il avait fini par être admis dans le cabinet du ministre.

Or, la preuve que cette visite avait eu d'heureux résultats, était tout entière en ceci : que le Gascon avait échangé son accoutrement de voyage — assez ravagé comme on sait — contre un costume d'une élégance un peu ridicule, acheté chez un fripier, sous les pilliers des Halles. Ce costume le faisait ressembler à un saint de procession, tout chargé de rubans et de dentelles.

L'homunculus ne s'en montrait pas moins jaloux d'exhiber cette métamorphose à l'admiration de son ami Joël, comme il venait d'en blouir les yeux du cabaretier et de son garçon.

Par malheur, son espoir avait été déçu : Joël n'était pas rentré.

Vous n'ignorez point ce qui le retenait dehors. Lorsque neuf heures avaient sonné sans qu'il eût réintégré le logis où le couvert dressé l'attendait :

— Sur ma foi, avait déclaré maître Bonlarron au Gascon, m'est avis que nous en serons ce soir pour votre camarade de lit...

— Hein ?...

— Ecoutez donc l'orage qui bat tous ses tambours !... Un temps à ne pas mettre un procureur à la porte !... Si notre Breton est à couvert quelque part, j'imagine qu'il y restera jusqu'à ce que la pluie ait cessé de tomber,

54 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

PAR PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

XIV

Puis se dirigeant vers la porte : — Ainsi, vous refusez de m'indiquer le chemin du Châtelet ?

— Ce serait vous indiquer celui de votre perte.

— Alors, je le demanderai au premier passant venu : aussi bien je n'entends pas que M. d'Elicigarray puisse croire que j'ai songé un seul instant à profiter de sa généreuse supercherie.

— Hé ! ne vous occupez pas de lui !... Il saura se tirer d'affaire... Un Gascon ça retombe toujours sur ses pattes !

Notre héros fronça le sourcil.

— Ouais ! c'est vous, maître — un soldat — l'ancien sergent du régiment de la Ferté, le vétérân de Rocroy, c'est vous qui me conseillez une pareille lâcheté !

— Je vous conseille de ne pas perdre une minute pour gagner la porte Saint-Honoré, quitter Paris et fuir au fond de votre Bretagne, où l'on n'ira pas vous chercher.

— Parlez-vous sérieusement ?... Non, n'est-ce pas ? Autrement, ce serait me faire une injure que votre âge seul me permettrait de tolérer.

Le cabaretier frappa du pied.

— Mais, entêté que vous êtes, vous n'avez donc rien qui vous attache, ni personne que vous aimiez sur cette terre ?

— Joël eut un cri :

— Taisez-vous !

Puis, après cette explosion dans laquelle passa toute son âme :

— Oui, taisez-vous, reprit-il d'une voix sourde et brisée, car c'est mal, c'est bien mal, mettre ainsi un honnête garçon entre son amour et son devoir !

Puis encore, avec un geste impérieux :

— Plus un mot !... Faites-moi place... Adieu !...

Mais l'ancien sergent, se jetant devant lui :

— Non, vous ne commettrez pas cette sottise !... Vous ne sortirez pas sarpédiabile !... Je ne veux pas que vous sortiez !...

Et, suppliant, avec sa rude figure et son dur organe de vieux soudard subitement radouci par l'émotion et la tendresse :

— Voyons, c'est que je vous aime, moi... Oui, comme si vous étiez mon fils... Il y a à peine trois jours que nous nous connaissons, et c'est comme si nous avions fait campagne ensemble... Un pensionnaire content de tout : de la cave, de la cuisine, du service, du patron !... Une si belle santé et un si bon appétit !... Et des dégagements qui tiendraient dans un anneau de mariée !...

— Maître Bonaventure !...

— Et tout cela irait en prison, — qu'est-ce que

je dis ? à la mort peut-être, — pour avoir embroché un méchant mousquetaire, cassé, usé, qu'il vous faudrait payer comme neuf !...

— Encore une fois...

— Encore une fois, je m'y oppose !... Et prenez garde, mille espontons !... Je suis capable de décrocher ma rapière et de vous la passer au travers du corps pour empêcher ce que je considère comme un véritable suicide !

Joël sourit à l'énoncé de ce singulier moyen de le contraindre à vivre.

— Mon hôte, déclara-t-il, vous êtes un brave homme. Pardonnez-moi donc de porter la main sur vous. Mais votre obstination m'y force.

En même temps, il fit mine de saisir le vicillard au collet, pour l'écarter du seuil de la porte sur lequel il s'était retranché...

Et, comme le digne Bonlarron lançait ses deux bras en avant pour repousser cette attaque, qui n'était qu'une feinte, notre héros lui « passa la jambe » avec une prestesse qui prouva que le noble art de la savate était déjà cultivé en France — du moins chez les gars de Bretagne — sous le règne de Louis XIV dit le Grand.

Le vétérân de Rocroy s'assit sur le carreau si rudement, que son séant rendit un son de coussins qu'on fouette.

— Excusez-moi, papa, fit Joël ; mais je n'avais que ce moyen.

Puis sautant par dessus le cabaretier ahuri, il s'élança dehors par la porte démasquée,

XV

Complétons — par quelques détails rétrospectifs et nécessaires — le récit que vous venez d'entendre dans la bouche de maître Bonaventure Bon-

## Courrier de l'Exposition

### Cochers et gargoniers

Deux catégories d'industriels gâtent l'Exposition à ceux qui la visitent, ce sont les restaurateurs et les loueurs de voitures.

Aux époques de famine, on n'a pas vendu un œuf plus cher qu'il ne coûte aujourd'hui sur le Champ-de-Mars et dans ses environs.

Douze fraises, sur une assiette de propreté suspecte, sont cotées de trois à cinq francs. Une bouteille de vin ayant deux ou trois ans de date se paie de huit à dix francs. Si, au lieu des plats et des vins ordinaires, on demande un met ou un vin plus recherché, l'addition monte à des hauteurs auprès desquelles la tour Eiffel est imperceptible.

Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces restaurateurs jettent chaque jour de hants cris parce que dans l'enceinte de l'Exposition on tolère des dîneurs en plein vent qui, effrayés par la dépense à faire pour eux et leur famille, ont apporté dans un panier ce qu'ils eussent consommé dans les restaurants, si ces restaurants étaient restés abordables aux gens qui ne veulent pas consacrer trente ou quarante francs à leur dîner.

Il faudrait peut être, pour complaire à MM. les gargoniers, condamner à la prison et à l'amende, tous les citoyens qui refusent leurs bons offices!

Les prétentions des loueurs de fiacres, pour être moins connues, n'en sont pas moins exorbitantes.

La Compagnie des Petites-Voitures exige de ses cochers des moyennes si élevées, que ces derniers, pour les atteindre, pressurent odieusement quiconque a besoin de leurs services.

Malheureusement, il est difficile de remédier d'une façon pratique à ce déplorable état de choses.

On ne peut que s'indigner et protester contre l'appât au gain de ces industriels pour qui tout est objet à bénéfices et qui dépeillent sans vergogne les hôtes de Paris.

### Les Congrès pédagogiques et l'Exposition

Le congrès d'éducation qui doit avoir lieu au mois d'août prochain, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, aura à délibérer sur les questions suivantes :

1° L'éducation publique est-elle conforme aux données de la Révolution française? A-t-elle un caractère intégral, scientifique, démocratique?

2° L'éducation publique est-elle organisée démocratiquement? Quelles réformes doit-elle subir pour donner aux éducateurs, aux travailleurs, aux localités, à l'Etat, leur part équitable d'influence dans l'administration, la direction, la surveillance, les finances de l'éducation publique?

3° Etablissement des relations pédagogiques internationales propres, soit à fournir des documents et des collections à la science pédagogique expérimentale, soit à rendre plus fructueuse l'action pédagogique;

4° Communications libres sur les institutions pédagogiques à créer ou à réformer, sur les méthodes et les livres d'enseignement ou d'éducation.

Ce congrès, qui a déjà tenu quatre réunions sous la présidence de Littré en 1878, de Victor Hugo en 1879, de M. de Hérédia et de M. Barodet en 1880, a obtenu du conseil municipal une subvention de quinze mille francs.

### Les préparatifs

D'autres congrès, organisés sous les auspices de l'administration en faveur de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement primaire, doivent être également tenus dans le courant du mois d'août.

Le ministère de l'instruction publique prend

Puis, clignant de l'œil d'un air malin :

— D'ailleurs si je ne me trompe, il y a un amour sous roche...

— Vous croyez ?...

— Je crois qu'un luron de son acabit ne va pas tous les jours à l'église rien que pour dire ses patenôtres...

Et l'ancien sergent avait conclu :

— Après tout, il est assez joli garçon pour décocher.

Petit-Renaud avait pirouetté sur le talon :

— Si je comprends !... Apprenez, mon bon, que là-bas, à La Rochelle, je n'ai jamais connu la couleur de mes draps... Et nous viderions votre cave, s'il fallait porter la santé de toutes les infortunées qui séchent sur pied de mon absence.

On s'était donc mis à table sans notre héros.

Au cours du repas :

— Eh bien ! avait demandé le cabaretier à son pensionnaire, et votre audience ? Et le ministre ?

— *Moussu* Colbert ? avait répondu le Gascon en chanté de donner un libre essor à sa faconde, je suis fort satisfait de lui. Pas beau pour deux liards par exemple. Un flamand après la bière. Une voix de caronade de trente six. La figure engageante comme une porte de prison...

Nonobstant, pas si croquemitaine que sa figure...

Je lui avais à peine remis ma lettre de recommandation, qu'il m'adressait déjà cette question, comme s'il avait lu mon mérite sur ma bonne mine :

« Les pirates d'Alger sont venu enlever des bâtiments jusque sur les côtes de Provence. L'ami,

ses dispositions pour recevoir dans les établissements vacants à cette époque un certain nombre de professeurs ou d'instituteurs qui entreprendront le voyage de Paris.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle a déjà insisté pour que le bénéfice de cette mesure fût étendu aussi largement que possible aux membres de l'enseignement public qui, sans faire partie des congrès, comptent néanmoins employer une partie de leurs vacances à visiter l'Exposition. Rien n'est plus facile, on va le voir, avec un peu de bonne volonté.

Le nombre des instituteurs appelés par leurs collègues à faire partie du congrès pédagogique n'atteint pas douze cents membres. Tous ne voudront pas recourir à l'hospitalité de l'Etat, qui ne peut être acquise, du reste, qu'aux célibataires. Six cents membres du congrès, au plus, seront dans les conditions voulues pour profiter de ces avantages.

### Le vivre et le couvert

Or, l'Etat dispose, pendant le mois d'août, des dortoirs de sept grands lycées : Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis, Janson de Sailly, Vanves, Lakanal, Rollin, soit, au bas mot, trois mille lits. Il y faut ajouter les locaux du collège Chaplat et des écoles normales primaires supérieures.

De plus, on peut recevoir, dans le cours du mois d'août, au moins trois ou quatre séries d'invités, ce qui permettra d'accueillir successivement et les professeurs des collèges, dont les traitements sont si modiques et qui ne jouissent même pas, comme les instituteurs, de cartes à demi-tarif sur les lignes de chemins de fer, et de très nombreux groupes d'instituteurs qui, en dehors de toute mission officielle, seront attirés par les splendeurs de notre Exposition. Il ne faut pas que de pareilles fêtes restent l'apanage exclusif des gros fonctionnaires ou des oisifs fortunés. Rien ne doit être négligé pour que les plus humbles aient leur part. Ce but peut être atteint sans surcharge pour le Trésor. Agir autrement serait une faute et, au centenaire de la Révolution, un véritable anachronisme.

### Les caravanes scolaires

Nous avons annoncé que l'administration des chemins de fer était disposée à accorder une réduction de 50 0/0 sur le prix du tarif aux élèves des écoles primaires se rendant, par groupe de dix au minimum, sous la conduite de leurs maîtres, à l'Exposition universelle.

Voici quelles sont les formations à remplir pour jouir de cet avantage : Fournir aux Compagnies, au moins dix jours à l'avance, une liste certifiée par le maire de la localité et indiquant le nom et l'âge de chaque élève, les noms des maîtres les accompagnant, la gare d'où ils doivent partir, ainsi que le jour du départ et la durée du séjour à Paris.

### Les doléances des fonctionnaires

Le XIX<sup>e</sup> Siècle publie la lettre suivante :  
Toulouse, 10 juin.

Monsieur le directeur,

Nous ne saurions trop vous remercier, nous autres fonctionnaires, de la vigueur que vous mettez à soutenir en toute occasion nos intérêts.

Dans un de vos derniers numéros, vous réclamez pour nous une diminution dans les tarifs des chemins de fer, afin de nous permettre de visiter l'Exposition; or, les journaux de la région ont publié hier un avis par lequel les compagnies d'Orléans et autres faisaient connaître que des tarifs à prix réduits, suivant le nombre plus ou moins grand des membres d'une même famille voyageant ensemble, allaient être mis en vigueur, aussitôt qu'ils auraient été homologués par l'Etat. Qu'attend donc l'Etat pour le faire ? que l'Exposition soit terminée ?

Voyez un peu dans quelle position nous nous trouvons :

Pour aller à Paris, de Toulouse, en 3<sup>e</sup> classe, il faut compter 100 francs de chemin de fer par personne, aller et retour; soit, pour moi, ma femme et mes deux enfants, 400 francs, rien que

qu'est-ce que vous feriez si vous étiez le roi de France ?

Je repartis sans barguigner :

« — Monseigneur je bombarderais le repaire de ces Barbaresques. »

Son Excellence sauta de son fauteuil :

« — Bombarder !... Que signifie ce mot ?... Voilà la première fois qu'il frappe mon oreille... »

« — Bombarder, c'est démanteler, brûler, ruiner une ville ou une citadelle à l'aide de bombes envoyées par des mortiers. »

— Et qu'est-ce que c'est qu'une bombe ? Qu'est-ce que c'est qu'un mortier ?

« — La bombe est un énorme boulet creux, rempli de poudre, qui, au moyen d'une mèche, d'une fusée qui y sont adaptées, crève en arrivant à destination, et met en pièces tout ce que rencontrent ses éclats. Le mortier est une bouche à feu, de dimensions, de formes et de dispositions particulières dont on se sert pour lancer la bombe. Tous deux sont de l'invention de votre serviteur. »

Et, prenant sur le bureau le propre crayon du ministre, je dessinaï sur une feuille de papier les deux engins de destruction, depuis longtemps déjà exécutés dans mon idée.

Lorsque M. Colbert eut examiné mon croquis et écouté les explications que je lui donnai de celui-ci :

« — Voilà, s'écria-t-il, un gentil garçon qui a plus d'esprit que quatre cents hommes qui ne seraient pas bêtes ! »

Si bien qu'il va parler de moi au prochain conseil de cabinet, et que l'on fera fondre des bombes sur le modèle que je fournirai et sous ma direction spéciale, et qu'elles seront essayées pro-

dans le chemin de fer; 100 francs à l'intérimaire qui me remplacera pendant vingt jours : voilà 500 francs à prélever sur nos modestes économies avant de toucher au but de notre voyage. Dans des conditions semblables, quels sont les fonctionnaires assez fortunés pour s'offrir le luxe d'une visite à l'Exposition ?

### Le théâtre international

Chaque jour l'Exposition voit sortir de terre des attractions nouvelles; ainsi, nous allons avoir ces jours-ci le Théâtre international, qu'un anglais, M. Seymour Wade, vient de construire en trente-cinq jours, près de la tour Eiffel, derrière le palais Mexicain.

On peut considérer cette construction comme un tour de force, si l'on observe que le Théâtre international, presque entièrement terminé aujourd'hui, tapissé, ignifugé avec le plus grand soin, contiendra deux mille personnes, tant au parterre que dans les promenoirs et dans deux cafés-glaciers.

Toutes les précautions sont prises par M. Wade pour que la sécurité des spectateurs soit absolue; il y aura dans ce but toute une équipe de pompiers-machinistes. Un système nouveau de refroidissement de l'air entretiendra dans la salle une température toujours agréable. Cette salle en bois improvisée est vraiment parfaite d'élégance et de confort.

Le prix de l'entrée du Théâtre international sera des plus modiques : cinquante centimes le jour et un franc le soir, pour assister aux représentations qui dureront environ trois quarts d'heure.

Encore une bonne idée, car le public de l'Exposition n'aime pas les longs spectacles; il a tant de choses à voir !

### Les entrées

Les entrées payantes de la journée de mardi à l'Exposition, se sont élevées au chiffre de 140,491.

### Les marchands égyptiens

Des marchands égyptiens ayant persisté à vendre des objets de leur pays fabriqués à Paris, le baron Delort, commissaire général de la section, a ordonné la fermeture immédiate des boutiques de la rue du Caire où ces marchandises étaient exposées.

### Nouvelle ligne d'omnibus

Une nouvelle ligne d'omnibus dessert l'Exposition universelle; elle part de la place du Palais-Royal et va jusqu'à l'Ecole Militaire. Comme les dernières lignes ouvertes, elle ne prend ni ne donne de correspondance et son tarif est 30 centimes l'intérieur, 15 centimes l'impériale, où les dames sont admises.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Bourses Communales

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens que deux bourses communales sont vacantes au lycée de Cahors.

Il invite les personnes qui désireraient faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, à déposer leurs demandes au secrétariat de la Mairie avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### COMPAGNIE D'ORLÉANS

Paris, le 13 Juin 1889.

Dans le service d'été du réseau d'Orléans qui sera mis en vigueur le 17 Juin, les améliorations suivantes seront apportées dans le service des trains sur la ligne de Montauban à Lexos.

blement sur la terre ferme, contre quelque place assiégée...

En attendant, le ministre m'a alloué une gratification de cent pistoles, qui m'a permis de me nipper de la façon dont vous voyez...

Sandioux ! vividioux ! ventredioux ! quand mon invention fonctionnera, les Turenne, les Condé, voire l'empereur César et le roi Alexandre le Grand, ne seront que de la tisane auprès de Petit-Renaud, le capitaine des bombardiers de Sa Majesté !... Et les Junon, les Hébé, les Danaë ne me mangeront pas... Car, comme Jupiter, je lancerai la foudre !...

Vous pensez si on avait bu à M. Colbert, aux bombes, aux mortiers, à Jupin d'Élicigay et aux futures conquêtes du futur capitaine des bombardiers ! On avait même bu de telle façon, que ce dernier avait eu besoin du bras de son hôte pour remonter dans la chambre qu'il partageait depuis trois jours avec notre héros, et où vous savez que celui-ci, retenu à la *Maison grise*, ne devait pas coucher cette nuit-là. Etourdi par les fumées de l'ivresse, le Gascon s'était jeté tout habillé sur son lit, où il n'avait pas tardé à s'endormir, bercé par le bruit de l'orage.

Le jour était levé depuis longtemps, qu'il était en train de rêver qu'après avoir redit Alger en cendres, il tîndrait dans le sèraïl du dey, entouré d'adalisques de toutes les nations et de toutes les couleurs, entre lesquelles il partageait majestueusement ses bontés. Et il se débattait au milieu des blandices et des caresses de ce chœur féminin, qui le comparait à l'Hercule Farnèse pour force, et à don Juan pour le trésor de séduction,

Le train partant actuellement à 4 h. 50 matin de Montauban-Ville-Bourbon et à 5 h. 3 de Montauban-Ville Nouvelle sera retardé de 10 minutes sans que son heure d'arrivée à Lexos soit modifiée.

Le train partant actuellement à 2 h. 45 soir de Montauban-Ville-Bourbon et à 2 h. 57 de Montauban-Ville-Nouvelle sera retardé de 35 minutes et sa marche accélérée, de manière à maintenir à Lexos ses correspondances avec les trains de la ligne de Capdenac à Toulouse.

Le train arrivant actuellement à Montauban-Ville-Nouvelle à 3 h 26 soir et à Montauban-Ville Bourbon à 3 h. 41 sera avancé de 27 minutes.

### Nouveaux tarifs de chemins de fer

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, vient d'autoriser, à titre d'essai, l'application de nouveaux tarifs de chemins de fer. Voici, en résumé, l'économie de ces tarifs :

1<sup>o</sup> *Billets pour voyages d'excursion*. — Le voyageur trace lui-même son itinéraire, qui peut emprunter tous les réseaux participants; mais il doit le ramener à son point de départ. Le prix du billet comporte, selon la longueur du parcours, une réduction variant de 20 à 60 %.

De plus, quand des personnes voyagent ensemble au nombre de deux, il leur est délivré un billet collectif, dont le prix est égal au montant du prix des billets individuels, réduits de 10 % pour le troisième voyageur et de 25 % pour chaque voyageur. En plus de trois, les enfants de trois à sept ans paient la moitié du prix d'un adulte.

2<sup>o</sup> *Carte de circulation*, à moitié prix, moyennant le paiement d'une somme qui varie de 100 à 600 fr., suivant la durée de validité : trois, six ou douze mois, et suivant la classe. Le voyageur obtient la délivrance d'une carte nominative et personnelle, sur la présentation de laquelle il lui est délivré des billets à demi-tarif. Il suit de la que, pour rentrer dans la dépense de la carte, le voyageur doit parcourir un nombre de kilomètres double de celui que représente au tarif plein le prix d'achat de cette carte; mais, pour tout parcours excédant ce nombre de kilomètres, il bénéficie d'une réduction de 50 %.

### Administration des postes

Par suite de l'ouverture de la ligne de Saint-Denis à Cazoules, 16 courant, les dépêches pour Bétaille, Bretenoux, Cressensac, Martel, Payrac, Puybrun, Quatre-Routes (bis), Rocamadour, Souillac, Souceyrac, St-Céré et Vayrac seront acheminées par la voie de Libos; les *Journaux* à destination de ces Bureaux devront être déposés au bureau des postes de Cahors, à 5 heures 40 du soir, dernière limite d'heure.

### Congrès des sociétés savantes

Notre compatriote, M. Larroumet, a présidé jeudi à Paris, une séance du congrès des sociétés savantes.

Il a prononcé une allocution très applaudie. Après avoir attiré l'attention de ses auditeurs sur les merveilles du Champ-de-Mars, il a évoqué le souvenir de la Révolution française, pour laquelle, a-t-il dit, tous les Français doivent avoir de la reconnaissance. Puis il a ajouté :

« Loin de moi la pensée, Messieurs, de tourner en argument au profit d'une thèse politique le spectacle que nous offre l'Exposition centennale, ou de déprécier les maîtres qui avant 1789 ont jeté un si vif état sur l'ancienne France. Mais je suis bien obligé de me rendre à l'évi-

lorsque sa porte avait sonné sous un coup assésé par une main vigoureuse.

Le petit homme, tout entier à ses songes dorés, s'était réveillé à moitié, en balbutiant :

— Betzy, la blonde Anglaise aux yeux de saphir ! Oh ! Gretchen, la douce Allemande au sein de neige !... Dolorès, Dolorès, la brune Andalouse aux prunelles de jais !...

On avait frappé de nouveau, et plus vigoureusement encore.

Petit-Renaud avait bien fini par se réveiller tout à fait.

— Qui est là ? avait-il demandé en se frottant les yeux à tour de bras.

— Ouvrez, au nom du roi, avait-on répondu.

— Bon ! avait pensé le Gascon, cet excellent M. Colbert n'a pas perdu de temps. Dès hier, il aura parlé de moi à Saint-Germain, où le roi est de retour sans doute car voici qu'on vient me chercher de la part de Sa Majesté.

De nouveaux coups plus impératifs avaient ébranlé la porte.

— On y va, sangdioux ! on y va ! avait continué Renaud. Est-il pressé, cet enragé, de s'acquitter de son message ! Le souverain a donc une bien furieuse envie de me contempler et de m'entendre !... Du reste, je conçois cette noble impatience : on ne se frotte pas tous les jours à des paroissiens de ma trempe.

Et se jetant à bas de son lit, il s'en était allé ouvrir.

Un exempt et deux archers entrèrent.

(A suivre.)

dance, et de dire que la crise révolutionnaire, ici comme en tout, a produit de grands bienfaits au prix des sacrifices nécessaires. »

Et M. Larroumet, partant de ce point de vue, a fait un ingénieux parallèle entre l'art et les artistes du dix-huitième siècle, et l'art et les artistes de la première partie du dix-neuvième siècle.

Et il a conclu en constatant que l'esprit révolutionnaire a eu l'honneur de produire un nouvel art comme il a produit une nouvelle société.

**Administration des Tabacs**

M. Gérard, entrepreneur des tabacs au magasin de Cahors, est nommé chef de bureau à l'administration centrale.

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Gérard, dont la haute compétence, la loyauté et l'aménité de caractère reçoivent leur juste récompense.

**Marine**

Nos compatriotes, MM. Jules Besse, et Edmond Alby, aide-commissaires de la marine, sont compris sur la liste d'embarquement des officiers du commissariat pour le 1<sup>er</sup> juin.

**Une fête militaire**

A l'occasion de la remise des insignes de grand-officier de la Légion d'honneur au général Vincendon par le général Warnet, une grande fête a été donnée au Cercle militaire de Montauban.

Le cercle était comble. Il était venu des villes voisines, des généraux et des colonels; les généraux Verrier et de Laforest, les colonels Combarieu du 7<sup>e</sup> et Perossier du 9<sup>e</sup>; le Préfet et le Maire étaient présents.

Plusieurs toasts ont été portés en cette circonstance. Nos lecteurs nous saurons gré de reproduire ceux du général Verrier et du général Vincendon.

**Toast du général Verrier**

Mon général,

Je suis heureux personnellement d'avoir la mission de vous exprimer les sincères félicitations de la garnison de Montauban, des officiers de réserve et de l'armée territoriale de votre division, pour la haute dignité qui vient de vous être conférée par M. le président de la République. Votre plus vieux compagnon d'armes dans cette enceinte, je connais mieux que personne vos laborieux et glorieux débuts; je sais toute l'énergie déployée par le caporal de Laghouat, qui a versé son sang sur tous nos champs de bataille; je sais combien un travail opiniâtre, le sentiment du devoir et une volonté qui ne saurait faiblir ont justifié le cours heureux de votre brillante carrière.

La 33<sup>e</sup> division est digne de son chef, qui peut compter sur son dévouement; elle applaudit à son nouveau succès en attendant le moment peu éloigné où elle félicitera le commandant en chef.

C'est le vœu que nous formons de grand cœur, mon général, et nous portons aujourd'hui avec bonheur un toast au grand-officier de la Légion d'honneur.

Ces messieurs me reprocheraient, j'en suis certain, de ne pas joindre à nos souhaits en cette circonstance, ceux que nous formons pour M<sup>me</sup> Vincendon et ses charmants enfants, dont l'aîné des fils va bientôt marcher sur les traces de son père.

Messieurs, à la santé de M<sup>me</sup> Vincendon et de sa belle famille.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements.

Le général Vincendon, très ému, répond en ces termes :

**Réponse du général Vincendon**

Je te remercie, mon vieux camarade, de tout ce que tu viens de me dire. L'amitié qui nous unit depuis trente-sept ans a pris effectivement naissance sur des théâtres lointains, mais toujours frais et vivants à notre mémoire. Je forme le vœu pour toi (et pour moi) que dans vingt ans nos vieilles mains puissent se presser vigoureusement encore.

A vous, mon général (le général Warnet), tous mes remerciements d'avoir bien voulu vous associer à cette réunion qui me touche profondément; votre présence rend complète cette fête de bonne camaraderie militaire. Vous savez la confiance que vous pouvez placer dans le zèle et le bon vouloir absolus de votre ancienne garnison de Montauban, dans ceux de la 33<sup>e</sup> division tout entière. Son chef vous dira que, personnellement, il n'est pas vis-à-vis de vous inspiré seulement par le sentiment du devoir, mais encore par une amitié née il y a trente-trois ans, en Kabylie, sur cette terre d'Afrique qui était à cette époque celle des durs épreuves.

A vous, messieurs, je crois superflu de dire jusqu'à quel point je me sens touché par la pensée spontanée qui réunit ce soir les diverses armes, les services de la garnison, les députations de vos camarades des corps voisins et de ceux de l'armée territoriale.

Que je n'oublie pas nos vieux camarades, les retraités, nos aînés, qui, avec tant d'empressement, ont voulu se joindre à vous pour me donner une marque de leur sympathie!

Tous, je vous remercie.

Je suis heureux, monsieur le préfet, monsieur le maire, de saisir la circonstance qui m'est offerte pour exprimer au représentant du gouvernement et à celui de la ville de Montauban ma reconnaissance pour les relations si cordiales qu'ils réussissent si bien à entretenir avec la garnison.

Je lève mon verre :

A notre général en chef !  
A vous tous, messieurs !

Applaudissements répétés.

**Cycle-Club Cadurcien**

Procès-verbal de la séance du 8 juin 1889

Présidence de M. Valette (ainé), f.<sup>or</sup> de président

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Joseph Blanc, est adopté.

M. Valette (ainé) donne lecture du projet de statuts élaborés par la Commission provisoire nommée à cet effet dans la précédente séance. Après quelques observations de divers membres, ces statuts sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'élection du bureau définitif. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Laroussilhe, percepteur, à Cahors.

Vice-présidents : MM. Boisse, sous-chef de division à la Préfecture, à Cahors; Gélis, docteur en médecine, à Cahors.

Secrétaire : M. Joseph Blanc, attaché au cabinet du préfet du Lot.

Secrétaire-adjoint-archiviste : M. Cazes, employé à la Préfecture, à Cahors.

Trésorier : M. Caunizil, caissier de la Trésorerie générale, à Cahors.

Capitaine de route : Valette (ainé).

Membres : MM. Delfour, conducteur des ponts et chaussées, à Cahors; Soulié, sous-caissier à la Trésorerie générale, à Cahors; Marmiesse; Troussel, attaché aux bureaux de l'architecte départemental.

La prochaine séance générale est fixée au samedi 15 juin. Elle se tiendra dans une salle de l'hôtel de ville. A l'issue de la séance, le trésorier, conformément aux statuts, recevra les cotisations des membres adhérents (0 fr. 50 c.) afférentes au premier mois.

Le président de la séance, Le Secrétaire,  
J. VALETTE, J. BLANC.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,  
J. BLANC.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 13 juin

Présidence de M. Galup, juge

**Délits de chasse.** — Lacroux, André, est condamné, pour délit de chasse en temps prohibé, à 50 fr. d'amende et aux frais.

Les sieurs Nadal et Salgues, prévenus du même délit, encourrent semblable condamnation.

**Délits de pêche.** — Jouglet et Pons, de Parnac, surpris par les gardes-pêche au moment où ils ramassaient du poisson empoisonné sur le Lot, sont condamnés solidairement à 25 fr. d'amende; Delmas et Souleyrés, qui avaient jeté de la coque du Levant dans la même rivière, sont condamnés : le premier, à 75 fr., et le second, vu son jeune âge, à 5 fr. d'amende seulement.

**Injures.** — Le sieur Castagné, Jean, de Capdenac, comparait ensuite sous la prévention d'outrages à un employé de l'octroi de Cahors.

Il nie les faits qui lui sont reprochés et offre de faire la preuve de ce qu'il avance; mais le tribunal, jugeant que les procès-verbaux des employés d'octroi font foi jusqu'à inscription de faux, refuse la preuve testimoniale et condamne Castagné à 20 fr. d'amende.

— Roux, Germain, facteur à Concots, a porté plainte contre le sieur Escabas, Jean, de Montoumer, qu'il accuse de lui avoir volé une ceinture de tirailleur algérien.

Pour sa défense, Roux affirme l'avoir achetée à un marchand ambulancier. Cette déposition est en contradiction formelle avec celle qu'il a faite tout d'abord à la gendarmerie, puisqu'il avait prétendu que la ceinture trouvée en sa possession lui avait été donnée par un ancien zouave qu'il désignait.

Escabas est condamné à 8 jours d'emprisonnement.

**Vol de luzerne.** — Aymet, Jean-Baptiste, âgé de 73 ans, avoue avoir commis, pendant la nuit, un vol de luzerne dans un champ appartenant à un de ses voisins.

Le tribunal lui accorde les circonstances atténuantes et le condamne à 6 jours de prison.

— Raymond Granier, de Lascabanes, est prévenu de coups et blessures, ayant occasionné une incapacité de moins de vingt jours de travail, sur la personne du sieur Robert Pierre.

Deux témoins appelés par le ministère public déclarent avoir entendu Robert crier au secours. Ils sont accourus et ont vu la scène de violence dont Robert a été victime.

La dispute était causée par la présence d'une vache amenée par Granier sur l'extrême limite du champ appartenant à Robert.

Un seul témoin cité par la défense dit que Robert a commencé par frapper la vache de Granier.

Granier est condamné à 25 fr. d'amende.

**Fausse monnaie**

Des pièces de 20 francs fausses circulent, actuellement, dans notre contrée. Ces pièces sont en platine doré, à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1868. Elles ont le son et presque le poids des pièces de bon aloi. Elles ressemblent tellement bien à ces dernières pièces que les percepteurs s'y sont laissés prendre et ont, tout naturellement versé à la trésorerie générale du département quelques-unes de ces pièces reçues en paiement de contributions. Ce n'est que dans les bureaux de la trésorerie que la supercherie a été découverte.

En examinant avec attention les pièces fausses dont il s'agit, on remarque que l'exergue ainsi que la lettre C du mot franc sont mieux conservés que ceux des pièces d'or de bon aloi.

Nous nous empressons d'en aviser nos concitoyens afin de les mettre en garde contre les faussaires.

**Imprudence**

On mande de la Rochelle au *Petit Journal* : Un enfant de cinq ans, de la rue des Cloutiers, en s'amusant, a commis l'imprudence de se four-

rer dans l'oreille un haricot. Plusieurs médecins n'osent tenter l'extraction, pour mettre fin à ses souffrances, en raison des difficultés de l'opération.

On craint pour la vie de cet enfant.

**En chemin de fer**

Un nouveau système d'éclairage électrique dans les wagons est expérimenté en ce moment sur le chemin de fer de Lyon.

Sous chaque wagon est adaptée une caisse contenant deux accumulateurs qui peuvent fournir une lumière d'un pouvoir éclairant égal à celui de 56 bougies, pendant une durée de 14 heures.

**Les chiens errants à Cahors**

Les agents ont procédé, jeudi, à l'arrestation d'une vingtaine de chiens errants non pourvus du collier et de la muselière réglementaires. Ces animaux ont été mis en fourrière.

Les propriétaires pourront les réclamer pendant trois jours; passé ce délai, ils seront abattus.

**Au théâtre**

La grande tournée de *La Porteuse de pain*, le grand succès actuel à Paris, donnera, le mardi 2 juillet, une seule représentation à notre théâtre.

Ce drame, à la fois si palpitant et si gai, est monté d'une façon remarquable.

M<sup>me</sup> Favart, la grande artiste de la Comédie-Française, jouera le rôle de *La Porteuse de pain*. Elle sera entourée d'artistes dignes d'elle, et le programme que nous avons sous les yeux réunit les noms connus de MM. Prad, Monvel, Rameau, Dubroca, Vivier, Lucien Prad, Linières; MM<sup>lles</sup> Marcelle Josset, Nangis, etc., etc., applaudis dans des rôles importants dans les principaux théâtres de Paris.

**SOUILLAC**

La ville de Souillac se prépare à recevoir magnifiquement les ministres qui doivent y inaugurer le tronçon de chemin de fer de cette localité à Saint-Denis. On fait circuler, à cette occasion, dans tout l'arrondissement, une liste de souscription à un grand banquet.

**AGRICULTURE**

**LAMADELAINE**

Une trombe d'eau mêlée de grêle s'est abattue, mercredi soir, sur la commune de Lamadelaine, près Cahors, et spécialement sur le village de Mels. Sur plus de 2 kilomètres, la cote de Mels a été ravivée au point qu'elle est devenue impraticable. Les foins sont en partie perdus et les prés comblés.

**BEAUREGARD**

Quoique contrariée par la pluie qui n'a pas cessé de tomber pendant toute la journée, la foire de Beauregard dite de la Saint-Barnabé, a été assez importante. Les divers champs de foire étaient abondamment pourvus de tout espèce de bétail.

Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les bœufs dont le prix tend toujours à la hausse. Par contre une baisse sensible s'était produite sur le cours des bêtes à laine. Baisse aussi sur les prix des porcelets et des petits oisons. Les marchands étalagistes étaient fort nombreux et paraissaient satisfaits de leurs affaires.

A signaler aussi quelques voitures de saltimbanques, qui ne sont bois qu'à déranger nos foires, par le bruit étourdissant de leurs instruments bruyants.

A part une légère panique au foiral des bœufs causée par une paire de taureaux échappés à leur conducteur; aucun accident ni vol à signaler.

**Marché de La Villette du 13 juin**

Bœufs amenés, 1,979; vendus, 1,752; prix extrêmes du kil., 1,10 à 1,42.

Vaches amenées, 488; vendues, 462; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,38.

Taureaux amenés, 183; vendus, 172; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,22.

Veaux amenés, 2,208; vendus, 1,480; prix extrêmes du kil., 1,44 à 1,90.

Moutons amenés, 19,062; vendus, 17,820; prix extrêmes du kil., 1,54 à 1,96.

Porcs gras amenés, 4,501; vendus, 4,550; prix extrêmes du kil. 1,28 à 1,38.

**Marché de Bordeaux du 13 juin**

Bœufs amenés, 199; vendus, 172; prix extrêmes des 50 kil., 57 à 72 fr.

Vaches amenées, 50; vendues, 31; prix extrêmes des 50 kil., 46 à 66 fr.

Moutons amenés, 960; vendus, 873; prix extrêmes des 50 kil. 73 à 93 fr.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 8 au 15 juin 1889

**Naissances.**

Monteils Joseph, rue Feydel, 12.  
Plagnard Henri, rue Lastié, 29.  
Duperrin Emile, rue Lastié, 8.  
Maratuech Françoise, impasse Soullès, 6.  
Garrigues Marcel, rue Ste-Barbe, 4.

**Décès.**

Lacoste Antoine, 68 ans, rue Jean Vidal, 7.  
Labouygues Anne, 77 ans, rue de Feydel, 6.  
Faret Emile, 8 mois, rue de l'Université 4.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

La semaine s'est trouvée coupée par deux jours de fête et les transactions ont subi un ralentissement considérable. A notre point de vue, l'état de stagnation dans lequel se trouve le marché, permet à la spéculation de se dégager des engagements un peu lourds qu'elle pouvait avoir.

Le taux des reports a suffisamment indiqué que la place était encore très chargée à la hausse. Il faut donc s'estimer très heureux du maintien des cours. Le 3 0/0 est à 86,62 1/2, l'amortissable à 88,70 et le 4 1/2 à 104,65.

Les établissements de crédit sont très bien tenus, mais pour la plupart n'ont pas les cours auxquels ils ont droit. Le Crédit Foncier est à 1338,75. Les obligations foncières et communales sont demandées. Il est à supposer qu'une partie des disponibilités nouvelles ira à ces valeurs. La banque de Paris se tient bien à 760. Le Crédit Lyonnais est à 676,25, son portefeuille est en augmentation de 97,517.000 fr. La Société Générale est à 460 fr. Sa situation est excellente et la met en dehors du mouvement de la spéculation. Le Crédit mobilier est à 445.

Une de ces meilleures affaires est le chemin de fer de Porto-Rico, entre toutes les lignes de chemins de fer concédées en ces derniers temps par le gouvernement espagnol, celles qui présentent le caractère de plus grande utilité sont sans contredit celles de Porto-Rico. Elles doivent en effet, développer dans de notables proportions le commerce et l'industrie de cette province. La Banque d'Escompte de Paris, a dû ralentir sa marche en avant devant la réaction de ces derniers jours. Elle le reprendra bientôt et trouvera des cours plus en rapport avec les résultats du dernier exercice et avec ceux qu'elle a obtenus dans l'exercice courant.

Les recettes des chemins de fer Français sont toujours brillantes; les cours des actions, ne donnent lieu qu'à des variations insignifiantes.

Il faut toujours acheter des obligations des chemins de fer économiques qui sont encore assurées d'une plus value. Les obligations des Immeubles de France ont un bon courant de demandes et l'épargne apprécie de plus en plus leurs qualités de sécurité et de remboursement à 1.000 fr. La Société a acheté depuis le mois d'avril dernier jusqu'à ce jour 60 maisons de rapport, qui ressortent à 17,729,140 fr. leur revenu net à 1,128,670 fr.; c'est par conséquent un revenu de 6,367 fr. et l'on sait que le service d'intérêt et d'amortissement des obligations n'exige pas plus de 5 0/0.

Les fonds étrangers sont un peu faibles. L'Italien est à 97,20 on sait ce que nous pensons de ce fond. Il est encore trop cher à ce cours. La rente extérieure d'Espagne est à 76,94. La situation financière de l'Espagne est toujours très compliquée, mais la situation politique se détend un peu.

On attend toujours le moment de la conversion de la dette privilégiée égyptienne. La France le l'Angleterre, ne sont pas d'accord à ce sujet.

Les fonds Ottomans sont bien tenus. Les fonds Russes se sont un peu alourdis.

Nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur une petite affaire : les mines d'Or et de Galicie; c'est une bonne petite affaire, les titres de 25 fr. valent déjà 37 fr. — On a envoyé du minerai en Angleterre où est le grand marché de l'étain.

**BOURSE. — Cours du 14 juin 1889.**

3 0/0.....	86 32
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 00
4 1/2 0/0 1883.....	104 40
Actions Orléans.....	1,346 25
Actions Lyon.....	1,335 00
Action Panama.....	56 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	421 75
Obligations Lombardes.....	316 00
Obligations Saragosse.....	376 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	91 30

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 16 JUIN

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénélon.)

Pas redoublé	X. ...
Marche (Ouverture)	Flotow.
Haydn (Fantaisie)	Auber.
La Vie d'artiste (Valse)	Strauss.
La Muette de Portici (Ouverture)	Auber.
Primevère (Mazurka)	Strauss.

**Exposition Universelle de 1889.**

La Compagnie d'Orléans vient de faire connaître à M. le Ministre des Travaux Publics que, pour faciliter aux populations industrielles desservies par son réseau, l'accès de l'Exposition Universelle, elle accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire aux Comités départementaux, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres syndicales et Patrons, pour le transport des ouvriers et contre-maitres qu'ils voudraient envoyer à leurs frais à l'Exposition, à la condition que ces ouvriers voyagent, à l'aller et au retour, par groupes de quatre au moins. La durée de leur séjour à Paris ne sera nullement limitée. Les Comités, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres syndicales et Patrons, qui voudront profiter de cette réduction, devront adresser une demande au Directeur de la Compagnie, en mentionnant le nom des ouvriers et contre-maitres pour lesquels devront être établis des bons de réduction.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le palais de Justice

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, jour de mercredi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville,

Suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Daynard huissier à Cahors, en date du onze janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé et enregistré conformément à la loi, il a été procédé à la requête de Monsieur Jean Soupa, cultivateur, domicilié à Lapenche (Tarn-et-Garonne) ayant constitué M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice de François Bru, propriétaire et négociant, demeurant à Richard, commune de Vaylats, de Sophie Rulhié, sans profession, demeurant autrefois à la Cayrède, commune de Lalbenque, et actuellement audit lieu de Richard, commune de Vaylats, et Sophie Bru, sans profession, épouse du sieur Théophile Ferrié, voiturier, et de ce dernier pris en sa meilleure qualité et pour autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Caylus (Tarn-et-Garonne), Sophie Rulhié et François Bru, pris comme débiteurs solidaires et encore ledit François Bru et l'épouse Ferrié, pris comme seuls et uniques héritiers de Jeanne Cubaynes, veuve d'André Bru, leur mère, décédée au lieu dit de Richard, commune de Vaylats, autre débitrice solidaire.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux saisis savoir : à Sophie Rulhié, veuve Cubaynes et à François Bru, suivant exploit du ministère dudit M<sup>e</sup> Daynard, huissier, en date du dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé et enregistré conformément à la loi, et aux époux Ferrié, suivant exploit de Nogués, huissier à Caylus, en date du vingt du même mois d'avril, aussi visé et enregistré. Ce procès-verbal de saisie et les deux exploits de dénoncé ont été transcrits au bureau des hypothèques de Cahors les vingt-trois et vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-neuf. Volume 129 numéros 2, 5 et 6, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M<sup>e</sup> Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le onze mai dernier, pour y être tenu à la disposition du public. Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors du douze juin courant et, ce jour-là, le tribunal donnant acte de la publication a fixé l'adjudication au dix-sept juillet prochain.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, en matière de saisie immobilière, il sera procédé :

A la requête du sieur Jean Soupa, cultivateur, domicilié à Lapenche (Tarn-et-Garonne), qui persiste en la constitution de M<sup>e</sup> Jules Bil-

lières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne agdit Cahors où il demeure, rue Ste-Claire numéro 52, près le Palais de Justice

Sur la tête et au préjudice de Sophie Rulhié, sans profession, veuve d'Etienne Cubaynes, domicilié autrefois à la Cayrède du Port, commune de Lalbenque, et actuellement à Richard, commune de Vaylats, de François Bru, propriétaire et représentant de commerce, domicilié au même lieu de Richard, et de Sophie Bru, et du sieur Théophile Ferrié, son mari, voiturier, domiciliés ensemble à Caylus (Tarn-et-Garonne), le mari pris en sa meilleure qualité et pour assister et autoriser son épouse, Sophie Rulhié, veuve Cubaynes, et François Bru, pris comme débiteurs solidaires et ledit François Bru, pris encore avec Sophie Bru, épouse Ferrié, sa sœur, comme héritiers de Jeanne Cubaynes, veuve d'André Bru, leur mère, décédée audit lieu de Richard, autre débitrice solidaire. A la vente en deux lots des immeubles saisis ci-dessous désignés :

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

Premier lot

BIENS SITUÉS DANS LA COMMUNE DE LALBENQUE

Article premier.

Un jardin, clôturé de mur à pierre sèches, en forme de triangle, sis à La Cayrède, formant le numéro 212 de la section E du plan cadastral de la commune de Lalbenque, ayant une contenance approximative de soixante-cinq centiares environ.

Article deux

Une grange, au même lieu, formant le numéro 213, des mêmes section et plan, occupant une superficie de un are vingt centiares, elle est construite en pierres et couvertes en tuiles creuses à deux versants d'eau; elle a un hangar adossé du côté du Couchant, sous le hangar est une porte en bois à deux ouvrants, se fermant à clef; on remarque aussi une autre grande porte à deux ouvrants du côté du Midi, donnant accès dans un grenier à fourrages. Cette grange est divisée en deux compartiments au rez-de-chaussée l'un, servant d'étable à bœufs, dans lequel il y a crèche et râtelier, l'autre de logement à fourrages, de l'intérieur on peut pénétrer de l'une dans l'autre, ces deux compartiments étant séparés par un mur dans lequel est percée une petite porte.

Article trois

Le sol aire qui se trouve devant et autour de cette grange, au même lieu, formant le numéro 214, des mêmes section et plan, figurant à la matrice pour une contenance de deux ares soixante-huit centiares. Dans ce sol on remarque un gros frêne, un lac ou réservoir d'eau et une cabane pointue de forme ronde, construite en pierres sèches et ayant une petite porte en bois à l'aspect du Nord; l'entrée de ce sol est fermée au moyen d'une mauvaise claire-voie en bois. La grange, le hangar et le sol, sont clôturés de vieux murs en pierres sèches.

Article quatre

Une terre labourable, portée à la matrice comme pré, au lieu dit Devant l'Eglise, mais réellement à La Cayrède, formant le numéro 191, de la section E dudit plan, ayant une contenance approximative de trois ares cinquante-huit centiares.

Article cinq

Une terre, labourable, au même lieu, figurant aussi à la matrice cadastrale comme pré, formant le numéro 192 bis, des mêmes section et plan, contenant deux ares trente-quatre centiares.

Article six

Une autre terre labourable, au même lieu, formant le numéro 193, des mêmes plan et section, contenant un hectare trois ares cinquante centiares. Les trois immeubles ci-dessus n'en forment plus qu'un seul qui est ensemencé d'avoine.

Nota. — Les immeubles ci-dessus forment,

dans leur ensemble, un petit corps de biens en bon état de rapport; ils sont contigus et confrontent à route neuve de Saint-Hilaire à Labastide-de-Penne, terre de Jean Dilon dit Gleye, terre de Marguerite Cubaynes, terre de Courdesse, maison de la veuve Cubaynes, maison et patus de François Courdesse dit Tuquet et chemin public.

Article sept

Une vigne perdue, aujourd'hui terre, formant le numéro 1115 de la section D dudit plan, sise au Fournel, commune de Lalbenque, ayant une contenance de soixante-trois ares trente-six centiares.

Article huit

Une terre sise au même lieu formant le numéro 1116 des mêmes section et plan, contenant environ vingt-cinq ares soixante centiares.

Article neuf

Une autre terre au même lieu, formant le numéro 1118 des mêmes section et plan, contenant vingt-neuf ares vingt-quatre centiares.

Article dix

Une terre au même lieu, formant le numéro 1117 des mêmes section et plan, contenant soixante-trois ares quarante-quatre centiares.

Tous ces immeubles figurent à la matrice cadastrale de Lalbenque, au nom de la dite Jeanne Cubaynes, veuve Bru; ils sont jouis par le dit François Bru, son fils aîné, d'autre part dénommé, lequel les a donnés à bail, à moitié fruits, aux sieurs Baptiste Pouget et Pierre Sudres, cultivateurs à Lacayrède, commune de Fontanes, le vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-sept, pour la durée de deux ans, à partir du jour de l'acte; ce bail est renouvelé de plein droit, le sieur Bru ayant négligé d'enoyer un congé dans le délai légal.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Lalbenque, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors, département du Lot, ils sont jouis par le dit François Bru; ils appartiennent par indivis à François Bru et à Sophie Bru, épouse Ferrié, sus-nommés, en leur qualité de co-héritiers de Jeanne Cubaynes, veuve Bru, leur mère; ils ont été saisis sur leur tête seulement, la nommée Marguerite Bru, épouse Marty, demeurant à Pasture, commune de Lalbenque, autre fille de la dite Jeanne Cubaynes, veuve Bru, ayant renoncé à sa succession par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

Le premier lot, tel qu'il est ci-dessus composé, sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs, outre les charges, ci 2,000 fr.

Deuxième lot

BIENS SITUÉS DANS LA COMMUNE DE VAYLATS

Article unique

Une terre labourable au Pech-d'Isabeau, commune de Vaylats, formant le numéro 83 de la section D du plan, ayant une contenance approximative de dix ares quarante centiares. Cette terre confronte à chemin public de Richard à Pech-Sec, à chemin conduisant chez Pierre Vidailac et encore à propriété de Sophie Bru, épouse Ferrié; elle appartient en propre au dit François Bru, qui la jouit et l'exploite; elle a été saisie sur sa tête en sa qualité de co-débiteur principal; elle figure à tort à la matrice cadastrale au nom de Sophie Bru, épouse Ferrié; elle est ensemencée en blé; on y remarque deux pruniers et un petit noyer.

Le deuxième lot, tel qu'il est ci-dessus formé, sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, outre les charges, ci 10 fr.

Faute par les sus-nommés d'avoir payé au requérant les sommes par eux dues, les dits immeubles ont été saisis à leur préjudice avec toutes leurs circonstances et dépendances, et ils seront, en exécution de la dite saisie, vendus publiquement, d'autorité de justice, le dix-sept

juillet prochain, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au palais de justice de la dite ville, et ils seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les mises à prix ci-dessus et aux clauses et conditions du cahier des charges sus-mentionné, dont on peut prendre connaissance sans déplacement.

Les frais exposés au jour de la vente, les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques, le montant de la remise proportionnelle et généralement tous autres frais relatifs à cette vente, devront être payés par les adjudicataires, en sus de leur prix, entre les mains de M<sup>e</sup> Billières, avoué poursuivant, soussigné, dans les quinze jours de l'adjudication.

Le prix d'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir entre les mains des créanciers utilement colloqués, sur la production de leurs bordereaux de collocation.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant, soussigné,

Cahors, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'Avoué poursuivant, Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le \_\_\_\_\_ juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, F<sup>o</sup> \_\_\_\_\_ C<sup>o</sup> regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UN

d'un jugement prononçant le divorce

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du deux avril dernier, le divorce a été prononcé au profit de madame Antoinette Cellier, sans profession, domiciliée à Cahors, contre Jacques Fontès, son mari, négociant, domicilié aussi à Cahors.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'Avoué poursuivant, Signé : MAZIÈRES.

Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste.	Omnibus		Poste.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 20s.	9 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>
Mercuès . . .	6 40	12 15	6 45	— Express.	7 40	9 50 <sup>m</sup>	7 45 <sup>m</sup>
Parnac . . .	6 52	1 25	6 27	BORDEAUX. — D.	5 45 <sup>m</sup>	3 15 <sup>m</sup>	3 15 <sup>m</sup>
Luzach . . .	7 4	1 30	6 35	M-Libos. — D.	8 35	3 11 <sup>m</sup>	9 5
Castelfr. anc.	7 18	1 43	6 50	Fumel. . . .	8 42	3 18 <sup>m</sup>	9 12
Puy-l'Évêque. .	7 30	1 54	7 3	Soturac-Touzac	8 53	3 30	9 24
Duravel. . . .	7 40	2	7 12	Duravel. . . .	9 3	3 39	9 32
Soturac-Touzac	7 49	2 14	7 21	Puy-l'Évêque. .	9 11	3 48	9 40
Fumel. . . . .	8 1	2 21	7 33	Gastelfranc. .	9 26	4 3	9 54
M-Libos. — A.	8 8	2 27	7 40	Luzach. . . .	9 38	4 16	10 6
BORDEAUX. . .	3 51	8 11	4 43	Parnac. . . .	9 47	4 26	10 15
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercuès. . . .	9 58	4 38	10 26
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 42

  

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.		Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 50	10 <sup>h</sup> 34	5 <sup>h</sup> 22	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 55	9 <sup>h</sup> 11	2 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup>
Sept-Ponts. . .	7 5	10 49	5 37	BORDEAUX. D.	12 25	12 25	9 25 <sup>m</sup>
Cieurac. . . .	7 44	11 27	6 17	Montauban. D	7 20	10 40	4 50
Lalbenque. . .	7 54	11 35	6 50	Fonneuve. . .	7 35	10 52	5 4
Montpezat. . .	8 5	11 47	6 44	Albiac. . . .	7 48	11 5	5 13
Borronon. . . .	8 19	12 6	7 1	Réalville. . . .	8 5	11 8	5 22
Causade. . . .	8 30	12 10	7 14	Causade. . . .	8 27	11 18	5 34
Réalville. . . .	8 40	12 19	7 25	Borronon. . . .	8 42	11 28	5 44
Albiac. . . . .	8 48	12 27	7 35	Montpezat. . .	9 8	11 46	6 4
Fonneuve. . . .	8 57	12 35	7 45	Lalbenque. . .	9 32	12	6 27
Montauban. A.	9 13	12 50	8 2	Cieurac. . . .	9 45	12 12	6 40
BORDEAUX. . .	7 14	5 55	5 59	Sept-Ponts. . .	10 15	12 42	7 10
TOULOUSE. A.	1 40	5 50	6 51	CAHORS. — A.	10 27	12 53	7 21

  

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.		Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 20s.	9 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>
Cabessut, halte	7 49	11 41	5 23	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	8 10
Arcambal. . . .	8 2	12 4	5 36	Lamadelleine. .	7 58	11 54	8 21
Vers. . . . .	8 12	12 21	5 45	Touzac. . . . .	8 11	12 18	8 32
Saint-Géry. . .	8 21	12 33	5 53	Montbrun, hal.	8 21	12 30	8 41
Copduché. . . .	8 35	1 5	6 6	Cajarc. . . . .	8 34	12 32	8 52
St-Girg, halte.	8 43	1 14	6 13	Calvignac, hal.	8 46	1 6	9 03
St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 22	Calvignac, hal.	8 55	1 26	9 11
Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 46	St-Girg, halte.	9 4	1 37	9 19
Cajarc. . . . .	9 21	2 10	6 30	Condoucté. . .	9 12	1 55	9 36
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 57	Saint-Géry. . .	9 28	2 22	9 40
Touzac. . . . .	9 44	2 45	7 7	Vers. . . . .	9 35	2 35	9 49
Lamadelleine. .	9 58	3 10	7 20	Arcambal. . . .	9 45	2 56	9 58
CAPDENAC. A.	10 12	3 26	7 33	Cabessut, halte.	9 57	3 10	10 05
PARIS. — Ar.	11 46s.	4 37	2 48	CAHORS. — A.	10 6	3 20	10 13

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAIN Set DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

MALADIES DES ENFANTS

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C<sup>o</sup>

Plus actif que le sirop anti-scorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer. DÉPÔT: Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant, Layton.



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! GARDIEN prompt et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies. Flacon de f. 50 et 2 f. 50 avec instruction. Se défer des contre-façons. — Exiger le vrai Réparateur TRIGAUD, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M<sup>e</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.